



TUTORIEL : Déclarer sa taxe de séjour Meublés classés



1 - Je clique sur "Je déclare"

19 JE DÉCLARE € 0 JE PAYE EN LIGNE Revenir à l'administration

MES ACTIONS

DÉCLARATION Dernière déclaration : avril 2020
19 déclarations **JE DÉCLARE**

REVERSEMENT Dernier : 31,24€ le 03/09/2019
Paielements à jour. Prochain paiement à faire à partir du 1 juillet 2021.

HÉBERGEMENTS ACTIFS

Meublé de tourisme ★★☆☆☆ (2 étoiles) | REEL **VOIR**

La liste des déclaration en attente s'affiche.

2 - Je clique sur "Ajouter un séjour"

19 JE DÉCLARE € 0 JE PAYE EN LIGNE Revenir à l'administration

TABLEAU DE BORD > JE DÉCLARE

MES DÉCLARATIONS À TRAITER

Liste des différentes déclarations mensuelles que vous avez à saisir ou valider.

JE DÉCLARE 19 déclarations en attente de traitement.

Hébergement	Nature d'hébergement	Catégorie	Mois	Actions
	Meublé de tourisme	★★★☆☆ (2 étoiles)	Août 2019	DÉCLARER
	Meublé de tourisme	★★★☆☆ (2 étoiles)	Septembre 2019	DÉCLARER
	Meublé de tourisme	★★★☆☆ (2 étoiles)	Octobre 2019	DÉCLARER

JE DÉCLARE JE PAYS EN LIGNE Revenir à l'administration

TABLEAU DE BORD > MES DÉCLARATIONS À SAISIR > NOUVELLE DÉCLARATION

DÉCLARATION AOÛT 2019

Meublé de tourisme ★★★★★ (2 étoiles)

FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES NUITÉES COLLECTÉES EN TANT QUE 2 ÉTOILES

Types de nuitées	Nb de nuitées	Tarif	Total
Assujetties non exonérées	<input type="text" value="0"/>	0,80€	0,00€
Exonérées			
Mineurs (Les personnes mineures)	<input type="text" value="0"/>	0,00€	0,00€
Saisonniers (Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune)	<input type="text" value="0"/>	0,00€	0,00€
Urgence (Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire)	<input type="text" value="0"/>	0,00€	0,00€

TOTAL Nombre de nuitées : 0 | Montant total : 0,00€

RETOUR

ENREGISTRER

3 - J'entre le nombre total d'adultes et de mineurs

4 - Le total est calculé automatiquement
Je clique sur "Enregistrer"



Rappel : Si vous commercialisez votre bien via un opérateur numérique vous ne devez pas déclarer les nuitées réservées via ces plateformes. Il vous faut seulement déclarer les nuitées réservées sans paiement en ligne.



Un mail d'invitation à déclarer vous est envoyé à chaque début de mois. Je vous recommande d'effectuer vos déclarations de manière régulière afin de vous simplifier la manipulation.